

La suppression des maisons de tolérance

Nous indiquons plus loin la condamnation qui frappe notre journal. Comme le prouvera notre action à venir, notre indignation ne se bornera pas à de vaines récriminations; mais elle aura pour effet de réveiller en nous une énergie accrue et la ferme volonté de lutter plus ardemment que jamais contre l'immoralité des uns et l'incompréhension des autres.

Dès aujourd'hui, à propos d'un congrès récent, nous posons dans son ensemble le problème de la réglementation de la prostitution en demandant aux Françaises d'apporter leur aide sociale immédiate afin de permettre une prompt suppression des maisons de tolérance.

Les principes abolitionnistes dont Mme Pesson-Depret nous donne ici les grandes lignes doivent rester la charte de toutes les femmes qui se respectent, mais si nous voulons lutter contre l'état actuel des choses nous ne devons pas seulement supprimer ce qui existe mais construire un état de chose nouveau.

Comme on le verra par certains rapports, l'abolition de la réglementation doit être préparée, sinon elle peut amener des débuts difficiles qui risqueraient de compromettre le succès final de la réforme que nous préconisons.

En effet si l'abolition de la réglementation a donné de bons résultats en Angleterre et dans plusieurs autres pays, c'est que des organisations avaient pris à charge de s'occuper des femmes ainsi libérées.

On sait qu'en Russie également des maisons de refuge et de relèvement furent créées en même temps qu'on supprimait les maisons de vice. *Il faudrait donc courageusement les organisations féminines se mettent à la besogne* non pas seulement pour préparer l'opinion publique à cette évolution, mais pour constituer des groupes actifs qui aideront les pouvoirs publics, quand les maisons de tolérance seront supprimées. Ce qu'il faut en outre, c'est obtenir le vote de projets de loi qui permettraient de poursuivre, non seulement ceux qui vivent de la traite, mais aussi les personnes — hommes ou femmes — se livrant à la prostitution, qui ne prendraient pas d'elles-mêmes les soins nécessaires et seraient susceptibles de provoquer la contamination. Un tel projet est d'ailleurs préparé par le Ministère de la Santé Publique. Ce qu'il faut maintenant, c'est que la Commission interministérielle qui a été envisagée l'an dernier se réunisse et prenne une décision. Mais encore une fois nous avons le devoir de nous organiser dès maintenant dans les différentes villes qui seraient touchées par la nouvelle loi pour préparer un lieu d'asile et de relèvement pour les femmes.

A Grenoble, Mme Mirande nous a donné le bon exemple, il ne suffit pas de l'admirer, il faut l'imiter.

C. Brunshvicg

1934-01-12

n° 1129